

Municipalité de Vailly sur Sauldre

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

(un dossier par enfant)

ANNÉE SCOLAIRE : 2024 / 2025

NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT :
Adresse de l'enfant :
Date et lieu de naissance :
REPRÉSENTANTS LÉGAUX
QUALITÉ (1) : père – mère – autre : NOM et PRÉNOM : AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non SITUATION FAMILIALE : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile
QUALITÉ (1) : père – mère – autre : NOM et PRÉNOM : AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non SITUATION FAMILIALE : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile
QUALITÉ (1) : père – mère – autre : NOM et PRÉNOM : AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non SITUATION FAMILIALE : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile
AUTORISATION DE SORTIE
Les deux parents, même séparés, peuvent venir chercher leur enfant à la garderie périscolaire, sauf si la garde n'est accordée qu'à l'un des parents. Dans ce cas, le parent concerné devra fournir avec le dossier d'inscription, un extrait du jugement de divorce mentionnant qu'il a seul la garde de l'enfant.
Veuillez remplir les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la garderie périscolaire (autre que les parents). Ces personnes devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo pour pouvoir prendre l'enfant en charge.
NOM et PRÉNOM : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile
NOM et PRÉNOM : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile Portable

NOM et PRÉNOM : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile
ACTIVITE EXTRASCOLAIRE (1): OUI NON
FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT
Vaccinations : DT POLIO :
EN CAS D'URGENCE
En cas d'urgence ou d'accident, le SMUR ou les pompiers décident du lieu d'hospitalisation pour les premiers soins.
Médecin traitant :
Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (autre que les parents) :
NOM – PRÉNOM :Téléphone :NOM – PRÉNOM :Téléphone :NOM – PRÉNOM :Téléphone :
ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL
Je, soussigné(e)
Je décharge la Municipalité de Vailly sur Sauldre de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des prises en charge par le personnel technique de la garderie. Par ailleurs, j'ai bien noté que je m'engage à venir chercher mon enfant le soir au plus tard à 18h30.
Fait à

(1) Rayer les mentions inutiles

PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Le présent dossier de renseignements, dûment rempli, approuvé et signé.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile par enfant.
- Si les parents sont divorcés ou séparés avec jugement : extrait du jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales fixant la résidence de l'enfant et les dispositions relatives à la garde de l'enfant.
- Décharge si activité extrascolaire.

(CNIL) ».

« Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679, les données collectées dans le présent document sont nécessaires à l'accueil périscolaire de votre enfant, mis en œuvre dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Ces données sont susceptibles d'être transmises au trésor public et seront détruites au terme d'une durée maximale de 10 ans. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données, ainsi que votre droit à la limitation et d'opposition de leur traitement. Pour toute demande, la commune de Vailly-sur-Sauldre se tient à disposition en espace d'accueil ou par courriel. Vous pouvez également adresser vos réclamations directement au délégué à la protection des données à l'adresse dpo@recia.fr. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois ou si vous considérez que vos droits n'ont pas été respectés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés